



7. LE LIGNON

7.1 Situation

Sous-secteur statistique: 12-Le Lignon

Population

- > Population 1990 : 6'522
- > Population 2005 : 5'581
- > Evolution 90 – 05 : - 941
- > Part de la population communale : 18 %

Logements

- > Logements : 2'832, dont 3 villas
- > Logements subventionnés (08.05) : 654, soit 23,1 %
- > Nombre d'habitants par logement : 1,97
- > Evolution depuis 1990 : + 19 logements

Emplois / Activités

- > Emplois en 1991 : 753
- > Emplois en 2001 : 479 (85 % dans le secteur III et 15 % dans le secteur II)
- > Evolution des emplois 91-01 : - 274 / - 36 %
- > Part des emplois communaux : 3,8 %
- > Etablissements en 91 : 113
- > Etablissements en 2001 : 109 (77 % dans le secteur III et 23 % dans le secteur II)
- > Evolution 91-01 : - 4 / - 3,5 %

7.2 Documents de référence

- > Inventaire genevois d'architecture 1919 – 1975
 - Cité du Lignon (architectes : G. Addor, D. Julliard, J. Bolliger, L. Payot, H. Weisz, 1963)
- > Projet de plan de site (à l'étude par la DPS)
- > Document annexe au projet de plan de site du Lignon, J.-J. Oberson, juillet 2004

7.3 Potentiel à bâtir

Le plan d'aménagement en vigueur ne permet aucune nouvelle construction, ce qui pose problème par rapport aux besoins en nouveaux équipements.

Autour de la ferme du Lignon, les terrains sont en zone agricole et peuvent constituer une réserve pour compléter les équipements du quartier.

7.4 Diagnostic et enjeux

Ensemble résidentiel d'environ 5'500 habitants et 500 emplois regroupant commerces et équipements, la cité du Lignon constitue une petite ville en soi.

Celle-ci n'est pas destinée à se développer et à augmenter sa population (qui au contraire a perdu près de 1'000 habitants en 15 ans). Il s'agit avant tout de compléter au fur et à mesure l'offre en équipements socio-culturels et de mettre à disposition des habitants des espaces diversifiés répondant à leurs besoins.

La perte de plus d'un tiers des emplois en 10 ans renforce le caractère uniquement résidentiel de cet ensemble. Cette absence de mixité est préjudiciable tant pour l'image que pour la vie du quartier.

Construits dans les années 60, les bâtiments vont bientôt nécessiter des rénovations plus ou moins importantes. Dans ce contexte, se pose la question de la valeur patrimoniale de cet ensemble. Un projet de plan de site est en cours d'élaboration par la Direction du patrimoine. Tout en reconnaissant la valeur architecturale et historique de cet ensemble, la commune est attentive à ce que la notion de patrimoine ne se limite pas uniquement aux aspects architecturaux et paysagers, mais intègre les dimensions économique et sociale (sens premier du mot patrimoine) et prenne ainsi en compte les notions d'habitabilité et de fonctionnalité. L'enjeu, dès lors réside moins dans une mesure de protection que dans une démarche qui permette à cet ensemble résidentiel d'évoluer et de répondre aux nouvelles manières d'habiter et de construire. Par ailleurs, compte tenu de l'importance de cet ensemble, les incidences des éventuelles exigences en matière de matériaux ou de formes de mise en œuvre doivent faire l'objet d'une évaluation économique et financière.

7.5 Objectifs généraux

- > Compléter les équipements du quartier.
- > Décloisonner le quartier.
- > Favoriser une rénovation des immeubles et des espaces extérieurs prenant en compte les besoins de la population et respectant les qualités architecturales et paysagères du site.
- > Préserver et renforcer la mixité économique et sociale.

7.6 Objectifs et principes sectoriels

a) Options d'urbanisation

- > Un changement de zone des terrains autour de la ferme du Lignon est nécessaire afin de pouvoir transformer les constructions et les affecter à des équipements publics.
- > Un agrandissement ou une surélévation du centre commercial devrait pouvoir être envisagé.

b) Equipements publics

Des transformations des équipements publics existants, voire des nouvelles constructions doivent être autorisées afin de pouvoir répondre aux besoins actuels, notamment la réalisation d'une nouvelle bibliothèque.

c) Espaces publics et collectifs

Par sa situation et sa conception, Le Lignon offre des types d'espaces que l'on ne trouve pas ailleurs sur la commune. Ceux-ci ont leurs qualités et caractéristiques propres. L'objectif est de mieux faire profiter la population communale de ces lieux. Le décloisonnement, l'ouverture à la commune peuvent se traduire par différentes mesures telles qu'animations (fêtes, marchés), information, amélioration des liaisons piétonnes, etc.

d) Circulations, stationnement

Mise en œuvre de l'amélioration de la desserte par transports publics planifiée dans le plan directeur des transports publics 2003-2006.

A long terme est envisagé la création d'une ligne de tram desservant le Lignon. Son tracé n'est pas encore défini.

e) Aménagements cyclables

- > Un aménagement cyclable est à prévoir sur l'avenue du Lignon.
- > Autoriser les cyclistes à traverser la passerelle du Lignon (mesure administrative).

f) Aménagements piétonniers

- > Amélioration de l'éclairage du chemin d'accès à l'école.

g) Milieux naturels

Le nant des Grebattes est un espace naturel et de faible valeur écologique en raison de la pression humaine. Il a fait l'objet en 2004 d'un projet de renaturation.

La mise en œuvre du projet doit permettre de :

- > revaloriser la fonction écologique,
- > mettre à disposition de la population un espace naturel servant de lieu de promenade et de détente.

Secteur Le Lignon : programme de mise en œuvre - tableau récapitulatif

Projets et opérations à entreprendre	Instance responsable	Délais / Priorités	Références / Renvois
Urbanisation <ul style="list-style-type: none">- Engager une procédure de changement de zone autour de la ferme du Lignon pour permettre la réalisation d'équipements publics.- Abrogation du plan d'aménagement en vigueur et remplacement par un nouveau PLQ, le cas échéant un plan de site, permettant la réalisation de nouveaux équipements publics.	Commune Commune	Selon opportunité Selon nécessité	
Equipements publics <ul style="list-style-type: none">- Programmer la réalisation des nouveaux équipements publics (bibliothèque, ludothèque, etc.).	Commune	Moyen terme	Chap. 4
Circulations, stationnement <ul style="list-style-type: none">- Faire pression auprès des TPG pour une amélioration de l'offre, selon le plan directeur 2003-2006.	Commune	Court terme	Chap. 10.3
Aménagements piétons -vélos <ul style="list-style-type: none">- Faire pression auprès du Comité central du Lignon pour une amélioration de l'éclairage du chemin d'accès à l'école.- Régler avec l'OCM le statut juridique des vélos sur la passerelle du Lignon.- Etudier un aménagement cyclable sur l'av. du Lignon.- Améliorer le chemin de randonnée pédestre le long du Rhône.	Commune Commune OTC Commune Canton	Court terme Court terme Court terme Court terme	Chap. 11 Chap. 10.4 Chap. 10.4 Chap. 11
Milieux naturels <ul style="list-style-type: none">- Mettre en œuvre le programme de renaturation du Nant des Grebattes.	Commune	Moyen terme	Chap. 5

**Objectifs généraux:**

- Compléter les équipements de quartier
- Décloisonner le quartier
- Favoriser une rénovation des immeubles et des espaces extérieurs
 - *prenant en compte les besoins de la population et*
 - *respectant les qualités architecturales et paysagères du site*
- Préserver, voire renforcer la mixité économique et sociale



